



Motion concernant le sous effectif des sapeurs pompiers professionnels

Considérant que le rôle des Sapeurs-Pompiers Professionnels est crucial pour assurer la sécurité et la protection des personnes et des biens face aux risques d'incendies, d'accidents et de catastrophes ;

Considérant que le sous-effectif au sein des équipes de SPP nuit à la capacité d'intervention et à la sécurité des agents, compromettant ainsi l'efficacité du service public d'incendie et de secours ;

Considérant que ce sous-effectif entraîne une augmentation de la charge de travail pour les agents en service, générant stress, fatigue et risques pour la santé ;

Considérant les préoccupations exprimées par les agents sur le terrain et les difficultés rencontrées lors des interventions en raison de l'insuffisance des effectifs ;

Nous, membres de la CGT SDIS 59 demandons instamment aux autorités compétentes de prendre les mesures suivantes :

1. Recrutement urgent : Lancer un programme de recrutement renforcé pour pallier les manques d'effectifs au sein des SPP, en tenant compte des besoins réels de chaque unité opérationnelle.
2. Mettre en place un plan pluriannuel d'embauche SPP et évaluer régulièrement les besoins en personnel (RO) et d'anticiper les départs à la retraite ou autres mouvements de personnel. Il est urgent de sanctuariser un budget dédié à ce plan pluriannuel d'embauche.
3. Le financement des besoins opérationnels devrait pouvoir se faire à l'échelle départemental en réinstaurant une taxe professionnel auprès des entreprises.
4. Amélioration des conditions de travail : Proposer des conditions de travail attractives pour fidéliser les agents en poste et encourager les nouvelles recrues à rejoindre les SPP.
5. Respect du code général des collectivités locales lors de l'élaboration du règlement opérationnel.

Nous appelons donc les décideurs à prendre conscience de l'urgence de la situation et à agir rapidement pour garantir des effectifs suffisants, afin d'assurer la sécurité des Sapeurs-Pompiers Professionnels et de la population.

Fait à Lille, le 02 décembre 2025
Le secrétaire Général CGT SDIS59